



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 064-2023
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☒
N° d'affaire : 2023.RRGR.91

Déposée le : 14.03.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Saïd (Biel/Bienne, PS) (porte-parole)
Fisli (Meikirch, PS)
Schindler (Bern, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 994/2023 du 6 septembre 2023
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption et classement**

Prévention contre le surendettement

Le Conseil-exécutif est chargé de mettre en place un programme de prévention contre le surendettement dans les écoles, notamment aux degrés secondaire 1 et 2.

Développement :

La pauvreté et le surendettement sont souvent la conséquence d'un cercle vicieux qui commence dès la jeunesse par des petites difficultés qui s'accumulent. Un seul événement peut chambouler la vie et déclencher la spirale de l'endettement. N'importe qui peut être concerné par cette problématique, quel que soit l'âge, le sexe, le niveau de formation ou la condition sociale. Les personnes endettées peinent à s'en sortir en Suisse et n'ont pas de perspectives réalistes de vivre de nouveau sans dettes, selon un rapport du Conseil fédéral. L'endettement est vécu comme une situation honteuse par de nombreuses personnes en Suisse et constitue un sujet tabou. Neuf personnes sur dix qui appellent à l'aide sont déjà surendettées et n'ont plus la possibilité matérielle de s'en sortir pour le reste de leurs jours.

En 2022, l'OFS a publié des chiffres relatifs à l'endettement. Il en ressort que plus de 40 % de la population vit dans un ménage avec au moins un type de dettes et que près de 7 % de la population en cumule au moins trois types. Les types de dette comprennent par exemple les leasings pour véhicule, les petits crédits ou crédits à la consommation, les achats par acomptes, les dettes auprès de la famille ou des amis, les hypothèques hors résidence principale, les arriérés de paiement ainsi que les comptes à découvert ou les factures impayées sur les cartes de crédit. Les chiffres montrent de plus que la part de la population ayant un ou deux types d'arriérés de paiement diminue en fonction de l'âge, du niveau de formation et du revenu. D'autres études, plus anciennes, montrent qu'un quart des jeunes entre 16 et 25 ans dépensent plus d'argent qu'ils ne peuvent se le permettre. 80 % des jeunes personnes

endettées l'ont été pour la première fois avant 25 ans. 85 % des jeunes de cette tranche d'âge considèrent le shopping comme une part importante de leurs loisirs. Il est enfin à relever qu'un tiers de la population a tendance à ne pas pouvoir contrôler son comportement en matière d'achat.

Le surendettement est un processus long et complexe, qui englobe différents facteurs. Les causes les plus fréquentes sont le chômage, un divorce, une maladie ou des échecs liés à une activité professionnelle indépendante. À cela peuvent s'ajouter des difficultés de gestion ou des problèmes administratifs. En 2020, les arriérés de paiement les plus fréquents sont les arriérés d'impôt, puisqu'ils concernent 7,5 % de la population. 5,5 % de la population vit dans un ménage avec au moins un arriéré sur les primes d'assurance-maladie et 4,1 % avec au moins un arriéré sur les factures de télécommunication. En revanche, les arriérés de pensions alimentaires (0,5 %) et les arriérés de loyer ou d'intérêts hypothécaires (2,3 %) sont moins fréquents.

De plus en plus fréquemment, les revenus permettent, au mieux, de couvrir les factures obligatoires des foyers, mais pas de faire face à une dépense imprévue. Cette situation est due au renchérissement. Actuellement, si une personne accumule des dettes, elle peut avoir une saisie sur son salaire, se déclarer personnellement en faillite ou trouver des accords de remboursements directement avec les créanciers ou avec la justice. Ces procédures souvent longues, coûteuses et compliquées permettent difficilement aux individus surendettés de s'en sortir. Ainsi, la prévention est un élément important pour endiguer ce phénomène. Elle doit se faire dès le plus jeune âge, car certaines mauvaises habitudes en matière de consommation et de gestion d'argent s'installent dès l'adolescence. Il s'agit de saisir l'occasion d'expliquer aux jeunes les dangers relatifs à l'endettement, les cercles vicieux, et leur faire connaître les organismes qui peuvent les aider à s'en sortir. Plus précisément, il serait intéressant de mettre en place dans le cursus secondaire un programme sur la gestion de l'argent, les dettes et le comportement de consommation. Dans ce cadre, il s'agirait de sensibiliser les jeunes à l'importance d'établir un budget intégrant les impôts, ceux-ci étant trop souvent oubliés, bien qu'ils constituent entre 10 % et 15 % du salaire net.

Le canton de Vaud a lancé en 2020 une campagne de prévention, « Parlons Cash ! », sur les réseaux sociaux, afin de lutter contre le surendettement des jeunes. Ce programme est financé par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS). En 2020, il a consacré 2,1 millions de francs à cette campagne. Il propose une ligne téléphonique anonyme et gratuite, qui a conseillé 1800 personnes en 2020, mais également diverses capsules vidéo à caractère humoristique traitant des difficultés à gérer son argent. Par exemple, l'une d'elle informe les jeunes sur les acomptes d'impôt à payer dès le début d'une activité professionnelle.

L'association FinanceMission, fondée en 2016 par l'organisation faîtière des enseignantes et enseignants de Suisse alémanique (LCH), le Syndicat des enseignantes et des enseignants de Suisse romande (SER) et l'Union des Banques cantonales suisses (UBCS), a pour objectif de sensibiliser les jeunes à une gestion responsable de l'argent. À cette fin, elle propose un matériel didactique ludique et instructif, qui se base sur les programmes scolaires (PER, Lehrplan 21).

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion porte sur un domaine ressortissant exclusivement au Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive) puisque sa réalisation relève de la compétence du Conseil-exécutif (art. 87 et art. 88, al. 2 de la Constitution du canton de Berne [ConstC], ainsi que art. 12 et art. 12a de la loi sur l'école obligatoire [LEO]). Le gouvernement dispose ainsi d'une latitude

relativement grande en ce qui concerne le degré de réalisation des objectifs fixés, les moyens à mettre en œuvre et les modalités pratiques. Il lui appartient de décider en dernier ressort.

Le Conseil-exécutif partage l'avis des motionnaires : le surendettement peut devenir problématique déjà chez les jeunes et un travail de sensibilisation systématique peut avoir un effet préventif. Les motionnaires demandent que les écoles des degrés secondaires I et II contribuent elles aussi à la prévention en mettant en place un « programme sur la gestion de l'argent, les dettes et le comportement de consommation ».

À l'école obligatoire, l'enseignement se base sur le Lehrplan 21 et le Plan d'études romand (PER).

Dans le Lehrplan 21, le domaine disciplinaire « *Wirtschaft, Arbeit, Haushalt* » (WAH) (Économie, travail, arts ménagers) aborde les sujets de l'argent, de la consommation et du budget dans les volets dédiés à l'économie et au travail.

Dans le cadre de ces cours, les élèves apprennent qu'il faut gérer ses dépenses en fonction des moyens à sa disposition et qu'il faut toujours évaluer l'utilité, les coûts et les risques. Ils réalisent qu'ils ont une grande liberté de décision, mais que celle-ci va de pair avec une responsabilité croissante, et que chaque personne doit organiser son quotidien de manière à ce qu'il corresponde aux ressources matérielles dont elle dispose.

Plusieurs domaines de compétences (WAH 2 et WAH 3) traitent de manière concrète des éléments qui ont une influence sur la consommation et sur les décisions de consommation ainsi que des effets qui en découlent. Dans ce contexte, le Lehrplan 21 mentionne les compétences de base suivantes qui doivent obligatoirement être atteintes jusqu'à la fin du cycle 3 dans le cadre des cours :

Les élèves sont capables

- d'expliquer les causes de l'endettement des jeunes ainsi que la spirale de l'endettement, d'identifier des mesures de prévention et d'en discuter ;
- de reconnaître et de nommer différents éléments pouvant influencer les structures de consommation au quotidien et de réfléchir à leur signification en lien avec leur manière de consommer (p. ex. offre du marché, ressources financières, influence des médias, environnement social) ;
- d'analyser les conséquences économiques, écologiques et sociales de la consommation sous différents points de vue (p. ex. consommatrice et consommateur, productrice et producteur, employée et employé, société) ;
- de comparer des offres de consommation en tenant compte des informations concernant un produit donné ainsi que d'autres critères (p. ex. propriétés des matériaux, praticabilité, critères écologiques en lien avec la production, utilisation et élimination).

En outre, le thème transversal « *Wirtschaft und Konsum* » (économie et consommation) a été intégré au Lehrplan 21 sous l'étiquette du développement durable afin d'en renforcer l'aspect interdisciplinaire. Pour saisir et comprendre la complexité de cette problématique ainsi que les liens et les conséquences qui en résultent, les élèves doivent acquérir et développer diverses compétences disciplinaires ou transversales.

Pour la partie francophone du canton, ces objectifs sont définis dans le Plan d'études romand (PER). Dans les commentaires généraux relatifs à la Formation générale (FG), le PER souligne l'importance et le rôle de l'économie dans le contexte social actuel. Chaque élève doit être capable de reconnaître les effets qu'ont les décisions individuelles et collectives sur le développement économique, sur l'environnement et sur la société. La FG a donc pour but

d'amener les élèves à prendre conscience de la complexité du monde. De ce fait, elle a aussi un caractère préventif.

Concernant cette thématique exigeante, les écoles ont la possibilité de demander du soutien en cas de besoin, notamment auprès de la fondation éducation21, qui est le centre national de compétences et de prestations pour l'éducation en vue d'un développement durable (EDD) en Suisse. Le personnel enseignant, les directions d'école ainsi que les autres parties intéressées peuvent y trouver des moyens d'enseignement testés d'un point de vue pédagogique, des repères, des conseils, des aides financières pour des projets d'école ou de classe ainsi que des offres proposées par des prestataires externes à l'école. Caritas Suisse propose également des visites au sein des écoles, des supports d'information et une permanence téléphonique au sujet de l'endettement. Il en va de même pour l'association FinanceMission, mentionnée par les motionnaires dans leur question.

Au degré secondaire II, la thématique peut être abordée, au gymnase, dans le cadre de la discipline obligatoire Économie et droit. Le plan d'études cantonal pour la formation gymnasiale prévoit que les élèves y identifient et apprécient la situation socio-économique actuelle de manière globale et en mettant en relation différents aspects, se procurent des informations à ce sujet, réfléchissent à des solutions, évaluent celles-ci et se forment une opinion. L'enseignement est axé sur les compétences et les objectifs d'apprentissage et doit permettre aux élèves d'appréhender diverses problématiques, comme le piège de l'endettement.

À l'école de culture générale également, les élèves doivent réfléchir à leur propre comportement et à leur rôle dans la société, s'intéresser à leur identité et acquérir des connaissances en économie et en droit. Ce sont des thèmes auxquels on accorde beaucoup d'importance. La discipline Économie et droit traite en outre de différents sujets en lien avec le droit des contrats ainsi que de questions économiques tirées du quotidien.

En particulier pour les apprenties et apprentis de la formation professionnelle initiale, qui reçoivent un salaire régulier pour la première fois lorsqu'ils débutent leur apprentissage, le sujet du surendettement est très important. Ainsi, le plan d'études cadre pour l'enseignement de la culture générale évoque notamment l'objectif de formation « Être une consommatrice ou un consommateur avisé ». La thématique du surendettement y est abordée en profondeur.

Enfin, le service de conseil en matière de dettes du canton de Berne (*Berner Schuldenberatung*) a mis en place un site Internet relatif au budget ([Das Budget – Firstbudget](#), uniquement en allemand) qui s'adresse aussi bien aux jeunes qu'aux adultes. En outre, de nombreux partenaires contractuels de l'Office de l'intégration et de l'action sociale de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne s'engagent déjà grandement dans le domaine de la prévention du surendettement.

Étant donné que les demandes mentionnées dans la motion sont déjà remplies, le Conseil-exécutif propose l'adoption et le classement de celle-ci.

Destinataire
– Grand Conseil